

MISE EN SERVICE BAES ADRESSABLES



SERVICE ASSISTANCE



SÉCURITÉ
DU BÂTIMENT

SPÉCIALISTE MONDIAL DES INFRASTRUCTURES
ÉLECTRIQUES ET NUMÉRIQUES DU BÂTIMENT

 **legrand**[®]

VOS BESOINS ÉVOLUENT NOS SERVICES AUSSI

Besoin d'un conseil,
recherche de solutions
pour améliorer l'efficacité
énergétique, nécessité
d'assurer la continuité de
service, exigence d'avoir
une étude complète...
Nos services s'adaptent à
vos besoins. Nos experts
vous accompagnent dans
vos projets.

Niveau 1 | CONSEIL, RENSEIGNEMENT ET AIDE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE

■ Description de l'intervention

Conseils, informations sur le choix des produits et recommandations sur le paramétrage d'un système d'éclairage de sécurité adressable.

NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE

service
Relations Pro

0810 48 48 48 Service 0,05 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi 8 h à 18 h
128, av. de Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France
E-mail : accessible sur legrand.fr



Niveau 2

ACCOMPAGNEMENT SUR SITE ⁽¹⁾

■ Description de l'intervention

Legrand déplace un technicien directement sur site pour :

- 1/ Contrôler visuellement les équipements Legrand et leur mise en œuvre, en coordination avec vous, conformément aux prescriptions d'installation figurant sur les notices et fiches techniques. L'installation sera contrôlée sur un échantillonnage de 10 produits maximum.

- 2/ Vous accompagner dans la réalisation des opérations :

- d'adressage d'un échantillonnage de 10 blocs via le configurateur mobile réf. 0 626 10 ou via la passerelle de configuration réf. 0 882 40,
- de paramétrage du logiciel LVS 2 (si prévu dans l'installation) et de configuration des interfaces pour blocs SATI adressables,
- de prise en main du logiciel LVS 2 (recherche de défauts et actions correctives, remarques récurrentes...).

- 3/ Vous rappeler les obligations réglementaires sur la vérification des installations d'éclairage de sécurité conformément à l'article EC 14 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié pour les établissements recevant du public et de l'article 8 de l'arrêté du 26 février 2003 pour les établissements recevant des travailleurs.

■ Remise de documents

Rapport d'intervention comprenant :

- 1/ les différentes opérations effectuées par le technicien
- 2/ les éventuelles observations existantes sur l'installation
- 3/ l'information sur l'utilisation du logiciel LVS 2.

Vous cosignerez ce document avec le technicien, avant son départ du site.



■ Conditions préalables à l'intervention

Il est recommandé d'avoir suivi la formation Legrand « BAES et gestion de l'éclairage de sécurité » (stage réf. 228).

Pour une intervention facilitée et optimisée, les produits Legrand doivent être installés et mis sous tension.

Il est également essentiel :

- que vous ayez réalisé le câblage des blocs d'éclairage de sécurité.
- que tous les éléments de centralisation et de contrôle (interface de gestion, écran tactile...) soient installés suivant les règles d'installation préconisées par Legrand, et raccordés sur le réseau informatique du site avec leur propre adresse IP.

Dans le cas d'une supervision de l'installation par le logiciel LVS 2 (commandé et reçu par vos soins), ce dernier devra être installé sur le PC raccordé au réseau pour le paramétrage de l'infrastructure.

À NOTER

Lors de l'intervention, la présence d'un technicien qualifié et mandaté par l'installateur est indispensable.

► REMISE D'UNE PROPOSITION DE PRIX

Le Service Relations Pro réalisera votre devis sous 72 heures.

⁽¹⁾ Attention : vous devrez fournir à Legrand, au plus tard 3 semaines avant la date d'intervention sur site, les documents nécessaires à la préparation de cette intervention tels que la nomenclature, les plans, le CCTP, le cahier des charges fonctionnel, la table de paramétrage...

Niveau 3

MISE EN SERVICE SUR SITE ⁽¹⁾

■ Description de l'intervention

Legrand déplace un technicien sur le site pour :

1/ Contrôler visuellement les équipements Legrand et leur mise en œuvre, en coordination avec vous, conformément aux prescriptions d'installation figurant sur les notices et fiches techniques.

2/ Réaliser les opérations suivantes sur les matériels Legrand afin d'assurer leur bon fonctionnement :

- adressage des BAES via le configurateur mobile réf. 0 626 10 ou via la passerelle de configuration réf. 0 882 40 selon l'organisation de(s) installation(s),
- installation et paramétrage du logiciel LVS 2 (si prévu dans l'installation), et configuration des interfaces pour blocs SATI adressables,
- sauvegarde du fichier d'installation comprenant l'intégralité des blocs de l'installation avec leur désignation et localisation.

3/ Rechercher des défauts indiqués par l'interface réf. 0 626 00.

4/ Guider l'installateur dans la correction des éventuels défauts.

5/ Former le ou les utilisateurs au maniement du logiciel LVS 2 (logiciel du système d'éclairage de sécurité adressable Legrand).

6/ Rappeler les obligations réglementaires sur la vérification des installations d'éclairage de sécurité conformément :

- à l'article EC 14 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, pour les Etablissements Recevant du Public,
- à l'article 8 de l'arrêté du 26 février 2003, pour les Etablissements Recevant des Travailleurs.

L'intégration des plans de l'installation sur le logiciel LVS 2 ainsi que le placement des blocs sur ces plans peuvent être réalisés mais feront obligatoirement l'objet d'une facturation supplémentaire.



■ Remise de documents

Rapport d'intervention comprenant :

- 1/ les différentes opérations effectuées par le technicien
- 2/ les éventuelles observations existantes sur l'installation
- 3/ l'information sur l'utilisation du logiciel LVS 2

Vous cosignerez ce document avec le technicien, avant son départ du site.

■ Conditions préalables à l'intervention

Il est recommandé d'avoir suivi la formation Legrand « BAES et gestion de l'éclairage de sécurité » (stage réf. 228).

Pour une intervention facilitée et optimisée, les produits Legrand doivent être installés et mis sous tension.

Il est également essentiel :

- que vous ayez réalisé le câblage des blocs d'éclairage de sécurité.
- que tous les éléments de centralisation et de contrôle (interface de gestion, écran tactile...) soient installés suivant les règles d'installation préconisées par Legrand, et raccordés sur le réseau informatique du site avec leur propre adresse IP.

Dans le cas d'une supervision de l'installation par le logiciel LVS 2 (commandé et reçu par vos soins), ce dernier devra être installé sur le PC raccordé au réseau pour le paramétrage de l'infrastructure.

À NOTER

Lors de l'intervention, la présence d'un technicien qualifié, mandaté par l'installateur est indispensable.

► REMISE D'UNE PROPOSITION DE PRIX

Le Service Relations Pro réalisera votre devis sous 72 heures.

⁽¹⁾ Attention : vous devrez fournir à Legrand, au plus tard 3 semaines avant la date d'intervention sur site, les documents nécessaires à la préparation de cette intervention tels que la nomenclature, les plans, le CCTP, le cahier des charges fonctionnel, la table de paramétrage...

INNOVAL

OPÉRATEUR
DE FORMATION
DU GROUPE
LEGRAND



DE HAUT EN BAS,
LES 3 CENTRES INNOVAL DE :
PANTIN
LIMOGES
BAGNOLET

FORMATIONS SUR MESURE

Legrand vous guide au quotidien dans tous vos projets, y compris les plus complexes, en définissant avec vous un programme de formation personnalisé.



ECO STAGE RÉF. 228

Installez et exploitez votre système de gestion de l'éclairage de sécurité

OBJECTIFS DE FORMATION :

- Comprendre les fonctions et technologies d'un système d'éclairage de sécurité.
- Savoir adresser, remplacer ou supprimer un BAES adressable.
- Savoir émettre un rapport et analyser les défauts de l'installation.

SERVICE ASSISTANCE

MISE EN SERVICE BAES ADRESSABLES

	PRESTATIONS	NIVEAU 1 Assistance par téléphone	NIVEAU 2 Accompagnement sur site	NIVEAU 3 Mise en service sur site
INTERVENTION À DISTANCE	Assistance téléphonique avant-vente, après-vente, informations, conseils, renseignements	●	●	●
	CONTRÔLE DE L'INSTALLATION			
INTERVENTION SUR SITE	Contrôle visuel et fonctionnel des équipements Legrand de l'installation		●	●
	AIDE À LA MISE EN SERVICE ET AU PARAMÉTRAGE DE L'INSTALLATION			
	Adressage jusqu'à 10 blocs via le configurateur mobile réf. 0 626 10 ou via la passerelle de configuration réf. 0 882 40		●	●
	Installation et paramétrage du logiciel LVS 2 (si prévu dans l'installation), et configuration des interfaces pour blocs SATI adressables		●	●
	Recherche des défauts indiqués par l'interface			●
	Guidage de l'installateur dans la correction des éventuels défauts		●	●
	Informations sur l'utilisation du système d'éclairage de sécurité adressable Legrand (logiciel LVS 2)		●	●
	RÉALISATION DU PARAMÉTRAGE DE L'INSTALLATION			
	Adressage des BAES via le configurateur mobile réf. 0 626 10			●
	Sauvegarde du fichier d'installation comprenant l'intégralité des blocs de l'installation avec leur désignation et leur localisation			●



LEGRAND SNC
snc au capital de 6 938 885 €
RCS Limoges 389 290 586

Siège social

128, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
87045 Limoges Cedex - France

☎ : 05 55 06 87 87 +

Fax : 05 55 06 88 88